



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRÉ  
SÉANCE DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024**

**N°2024-37**

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 20 septembre 2024

**Date d’Affichage** : 20 septembre 2024

**PRESENTS** : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Géry WIBAUX.

**ABSENT EXCUSÉ** : Yoane MARTINIÈRE donne son pouvoir à Alexandre FRESNEAU

**SECRÉTAIRE** : Florence GUILLEMOTO

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14 + 1 pouvoir

**Objet de la délibération** : **Renouvellement d'une Convention relative à l'Organisation de l'Agence Postale Communale**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la convention de partenariat avec La Poste, relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale qui arrive à échéance le 02/12/2024.

Il présente une nouvelle proposition de convention pour une durée d'1 à 9 ans à compter de sa signature avec les modifications suivantes :

- L'accessibilité horaire minimum de l'agence Postale Communale fixée à 12h.
- L'offre de service élargie, pour répondre aux besoins des citoyens. Cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1er euro réalisé.
- La mise en place d'un outil de formation à distance plus accessible.
- Une rémunération valorisant l'activité.
- Un accompagnement et une assistance dédiée avec le Centre de Relations Partenaires.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de prolonger la convention pour une durée de 9 ans
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention qui prendra effet à sa signature.



Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 30 septembre 2024

Le Maire, Géry WIBAUX

*Géry Wibaux*

**AR Prefecture**

086-218601862-20240930-2024\_37-DE  
Reçu le 01/10/2024  
Publié le 01/10/2024